

La comptabilité des ESSMS : comprendre la M22 et ses variantes

Journée d'étude en webinaire

mardi 13 octobre 2026 de 9h30 à 17h00

Une journée consacrée à l'étude des règles comptables spécifiques applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux

Les participants

Les gestionnaires et comptables d'ESSMS.
Les agents de autorités de contrôle et tarification
(ARS et Départements).

L'intervenant

Cédric VALADE

*Consultant chevronné,
pédagogue très apprécié,
c'est un excellent expert de
l'organisation,
du financement et de la gestion
de l'action sociale et médico-sociale.*



Les questions traitées

Les normes comptables applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux

Le cadre général : le référentiel M22
Les cas spécifiques : ESSMS rattachés à un CCAS, ESSMS de droit privé,
ESSMS relevant d'un établissement public de santé (M21).
L'impact du système de tarification sur la tenue des comptes :
ESSMS en "BP-CA" ou en "EPRD-ERRD".

Les nomenclatures comptables : présentation et exemples d'application

Les principes communs à toutes les comptabilités.
Les spécificités des nomenclatures M22 et "M22 bis".
La présentation des comptes par groupes fonctionnels
de produits et de charges.
Les obligations comptables en matière d'enregistrement
des fonds publics perçus.

Les synthèses comptables

Les différents états budgétaires et comptables.
Les principes de distinction entre les documents "normalisés" (BP-CA)
et les états inclus dans les EPRD-ERRD.

Introduction aux opérations de fin d'exercice

Les différentes opérations et leurs enjeux respectifs.
Nota : une journée d'étude spécifique est consacrée
à l'étude approfondie de ces opérations comptables.

L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée
au milieu de chaque demi-journée.

Les modalités pédagogiques

Un dossier documentaire sera adressé
par courriel avant le début de la session.

Les interactions entre les participants et
l'animateur ont lieu par oral et par écrit
("chat") pendant le déroulement de la
session.

Les modalités pratiques

La session se déroulera sur une plate-forme
de vidéoconférence hébergée sur internet.

Vous aurez seulement besoin :

- d'une connexion internet à haut débit
(ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente
de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge,
ou Opéra.

La comptabilité des ESSMS : comprendre la M22 et ses variantes

mardi 13 octobre 2026 de 9h30 à 17h00

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 635 euros par participant.

Modalités d'inscription et facturation

Le formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou "manuellement". Il sera signé :

- ♦ soit en y apposant le cachet de la collectivité
- ♦ soit électroniquement si la collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à **ipp@ipp.fr**

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **courriel de confirmation** et une **facture (au format pdf)**.

La prestation est payable à réception de facture par les organismes de droit privé et selon les règles de la comptabilité publique par les organismes de droit public.

Toute inscription est définitive et payable intégralement mais le remplacement d'un participant peut être demandé en cas d'empêchement. Le "service fait" résulte de la tenue effective de la session à la date prévue.

Accès des participants à la journée d'étude

Chaque personne inscrite recevra par courriel une invitation comportant un **lien hypertexte d'accès à la journée d'étude**.

Organisme-client

Dénomination

Adresse
postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et NOM

Service

Téléphone

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants () x 635 euros = euros

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet